



REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PROSPECTIF DU FONCIER AGRICOLE

CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION

Maître d'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

Rue du Commerce – 63230 PONTGIBAUD

Tél. 04 73 88 75 58 / contact@ccpsv.fr / www.ccpsv.fr



Sommaire

Sommaire	2
1. Présentation de la Communauté de Communes	3
2. Objets de la mission et méthodologie	5
2.1 Le projet de la Communauté de communes	5
2.2 Objet de la mission	6
2.3.1 Phase I : L'animation des groupes de travail locaux	6
2.3.2 Phase II : Entretiens individuels, saisis des données et cartographies	7
2.3 Calendrier prévisionnel.....	8
2.4 Nature du rendu	8
3. Déroulement de la consultation et disposition générale.....	9
3.1 Disposition générale	9
3.2 Contenu de l'offre.....	9
3.3 Déroulement de la consultation.....	9
3.4 Critères de sélection	9
3.5 Nature des prix et modalités de règlement.....	10



1. Présentation de la Communauté de communes

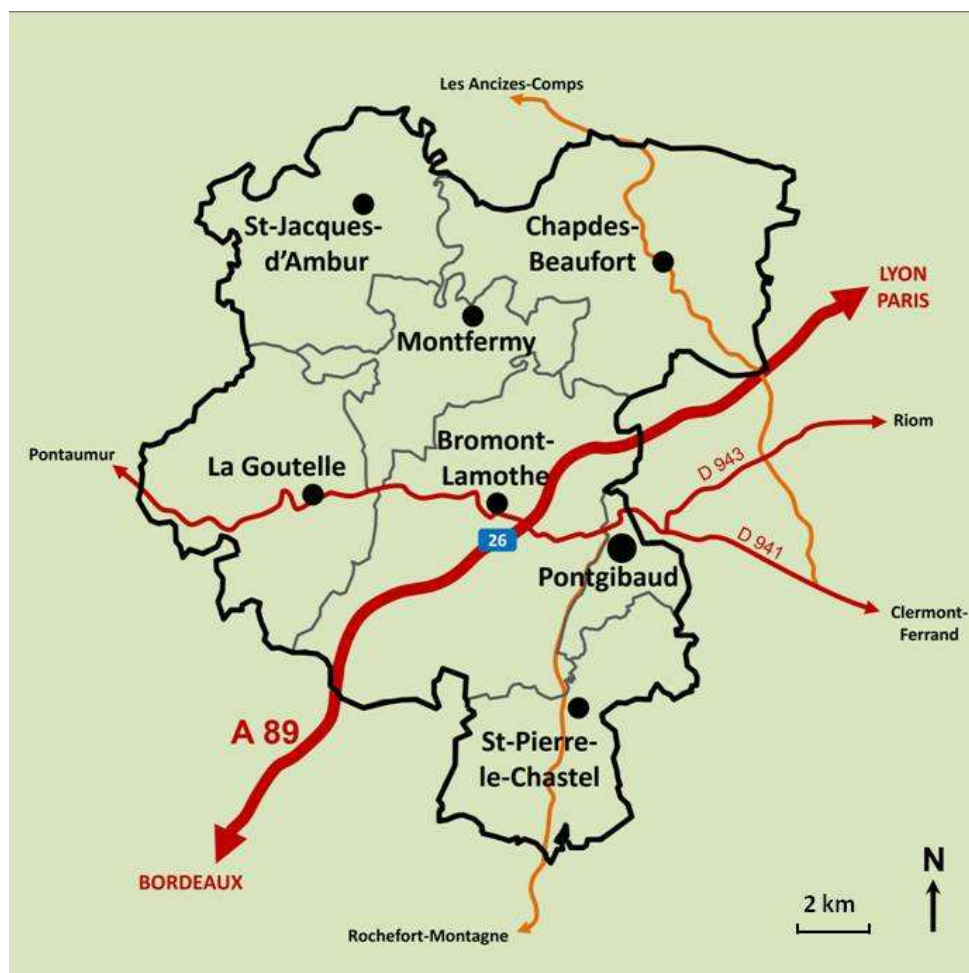
La Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans est située dans le quart nord-ouest du département du Puy-de-Dôme, à 25 km environ de la métropole régionale auvergnate. Vaste espace rural de 150 km² et d'une densité de 26,9 hab/km² en 2008, elle est composée de 7 communes : Bromont-Lamothe, Chapdes-Beaufort, La Goutelle, Montfermy, Pontgibaud, Saint-Jacques d'Ambur et Saint-Pierre-le-Chastel.

Ce territoire joue un rôle d'interface entre deux régions naturelles : les Combrailles et la Chaîne des Puys.

Avec une altitude moyenne de 700 m et un climat à dominante océanique, ce territoire de moyenne montagne est structuré par la vallée de la Sioule.

La Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans appartient au Pays des Combrailles et entrecoupe le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne auquel appartiennent les communes de Pontgibaud et de Saint-Pierre-le-Chastel.

Regroupant 4 103 habitants en 2008, le territoire communautaire de Pontgibaud Sioule et Volcans présente la particularité d'être au cœur des relations urbain/rural, ce territoire fonctionne aujourd'hui comme un espace rural sous interdépendance urbaine.



La Communauté de Communes bénéficie d'une activité agricole et d'un tissu artisanal et commercial dynamique. Dans la Petite Région Agricole des Combrailles, le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans est reconnu pour être un des plus dynamique, du fait du nombre important d'exploitants agricoles, et de la moyenne d'âge relativement jeune de cette profession sur le territoire communautaire : 31,5 % de chefs d'exploitation de moins de 40 ans, contre 26,7 % dans le département du Puy-de-Dôme, 17,7 % d'exploitants âgés de plus de 55 ans, contre 29,4 % dans le département. Cependant, comme dans le reste du département, et plus globalement au niveau national, le nombre d'exploitants et d'exploitations agricoles diminue, au profit de l'agrandissement des systèmes d'exploitation. Le territoire est néanmoins caractérisé par des superficies agricoles utilisées moins importantes que les valeurs départementales. Cette situation est directement liée à l'histoire du territoire qui a longtemps connu une activité agricole pratiquée par des ouvriers-paysans travaillant dans les usines des Ancizes/St-Georges, et qui de fait utilisaient de petites surfaces agricoles pour subvenir à leurs besoins.

Principales caractéristiques de l'agriculture communautaire en 2000

(Source Recensement Général Agricole)

- 20 % d'agriculteurs (département 3 %, national 2,2 %)
- 233 exploitations dont 66 % professionnelles (357 en 1988 dont 40 % professionnelles)
- SAU moyenne en 2000 : 35,2 ha (département 42 ha), 45,7 ha pour les professionnelles (département 63 ha)
- SAU moyenne en 1988 : 24,3 ha (département 28 ha), 38,5 ha pour les professionnelles (département 45 ha)
- Terres labourables : 20 % de la SAU total
- Superficies fourragères : 80 % de la SAU total

Principales caractéristiques de l'agriculture communautaire en 2010

(Source Recensement Général Agricole)

- 186 exploitations
- SAU moyenne en 2010 : 40,8 ha

2. Objets de la mission et méthodologie

2.1 Le projet de la Communauté de communes

Soucieux de favoriser la reprise des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs, les élus de la Communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans souhaitent se doter des outils nécessaires pour d'une part connaître les évolutions prévisibles des exploitations agricoles, et d'autre part pour mettre en place une politique de gestion anticipée et efficace du foncier agricole en l'intégrant dans une stratégie de gestion foncière globale du territoire.

L'objectif général de cette mission est de développer des outils permettant :

- Une sensibilisation des exploitants à la question de la transmission ;
- Une plus grande anticipation sur les cessations d'activité ;
- Un repérage des candidats potentiels à l'installation ;
- Un repérage des secteurs nécessitant des aménagements du foncier.

L'objectif final est de protéger les intérêts agricoles tout en favorisant une cohabitation la plus harmonieuse possible entre les différents usagers du foncier.

L'objet de ce cahier des charges est de fixer les modalités d'intervention du prestataire chargé par la communauté de communes de l'accompagner dans la mise en œuvre de cette politique volontariste.

Cette mission devra être menée en étroite collaboration avec un Comité de pilotage constitué à cet effet et composé :

- du Président de la Communauté ;
- d'élus communautaires membres de la Commission « développement économique - agriculture » ;
- d'élus communaux référents connaissant bien les exploitants locaux et le monde agricole.

Ce Comité pourra être élargi à des membres associés au gré des avancées et lors de l'étude des certains points particuliers, à savoir :

- les partenaires publics de la Communauté que sont le SMAD des Combrailles et le Conseil Général du Puy-de-Dôme ;
- les représentants des organismes professionnels agricoles que sont la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et la SAFER Auvergne.

2.2 Objet de la mission

Cette mission comportera 2 phases :

2.3.1 Phase I : L'animation des groupes de travail locaux

Dans une optique d'anticipation d'aménagement de l'espace local, certaines données recueillies auprès de la population doivent pouvoir servir de base de réflexion sur la répartition des zones à usages non agricoles.

- ⇒ **Sensibilisation des acteurs locaux** à la problématique du foncier agricole : 2 réunions publiques.
- ⇒ **Animation de 6 groupes de travail communaux** afin de repérer les exploitations à enjeux. u besoin en fonction des résultats de la première série de réunion, une seconde pourra être organisée :
 - Présentation agricole de la commune ;
 - Identification des exploitations à enjeux (a priori : exploitations dont le chef d'exploitations ou un de ses associés ayant plus de 55 ans et n'ayant a priori pas de repreneur) et repérage cartographique des exploitations ;
 - Recueil d'informations sur les exploitations repérées : nom et âge de l'exploitant, production, repérage du parcellaire et des propriétaires, analyse qualitative de l'exploitation, bâtiments, terrains, droits à produire, filière, pistes de successions éventuelles, etc. ;
 - Identification des projets d'agrandissements et/ou de relocalisation des bâtiments d'exploitation à court et moyen termes. Ces informations pourront servir à une meilleure répartition des projets d'aménagements futurs ;
 - Repérage des candidats éventuels à l'installation ou au renforcement de leurs exploitations ;
 - Repérage des secteurs nécessitant des aménagements du foncier (échanges, etc.).
- ⇒ **Animation d'un groupe de travail avec les élus** afin d'identifier les projets d'aménagements :
 - zones d'activités et résidentielles, réserves foncières en vue d'implantation d'entreprises prévues sur le territoire à court et moyen termes,
 - mise en réserve de foncier pour compenser des zonages environnementaux (par exemple ENS de Saint Pierre la Chastel).

Pour les projets les plus avancés et pouvant avoir des conséquences sur les zones agricoles, des études d'impacts agricoles et foncières complémentaires peuvent être réalisées. L'étude préalable agricole et foncière consiste en un diagnostic foncier et agricole visant à analyser l'incidence d'un projet d'aménagement. Il abouti à un ensemble de propositions afin de limiter ces bouleversements (réorganisation foncière, modes de compensations, scénarii de réserves foncières...).

Le prestataire devra répondre à une obligation de confidentialité pour l'ensemble des informations recueillies lors des réunions communales. Seul le Comité de pilotage et ses membres pourront prendre connaissance des éléments individuels. Seules des informations générales pourront être présentées en réunions publiques.

2.3.2 Phase II : Entretiens individuels, saisis des données et cartographies

- ⇒ **Rencontres individuelles avec les chefs d'exploitation** repérés dans le cadre de réunions communales.

Ces rendez-vous devront permettre de compléter des fiches de renseignements sur les exploitations comportant au moins les informations suivantes

- étude économique et structurelle sommaire de l'exploitation : présentation du ou des chefs d'exploitants, de la ou les productions, les droits et quotas, descriptif de la structure (bâtiments existants, le foncier : surface en précisant le mode de faire valoir, son caractère morcelé ou non...), repérage du foncier ;
- devenir de l'exploitation, les possibilités de transmission et la nécessité d'accompagnement dans les années à venir ;
- possibilité d'actions de la Communauté de communes par rapport à l'exploitation ;
- réponse à toute demande d'information de la part de l'exploitant.

- ⇒ **Prise de contact avec d'éventuels candidats à l'installation** et recueil d'informations sur l'état d'avancement de leur projet (soit par téléphone, soit par enquête).

Le prestataire devra répondre à une obligation de confidentialité pour l'ensemble des informations recueillies lors des enquêtes individuelles. Seul le Comité de pilotage et ses membres pourront prendre connaissance des éléments individuels. Seules des informations générales pourront être présentées en réunions publiques.

- ⇒ **Prestation cartographique**

Elle sera réalisée à l'échelle cadastrale. L'exploitation des données cartographiques devra être effectuée sur des outils et formats compatibles avec ceux utilisés par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement (SMAD) des Combrailles, à savoir Arc View 10.

- Intégration cartographique dans la mesure du possible de toutes les exploitations de la Communauté Pontgibaud Sioule et Volcans avec repérage des chefs d'exploitation dans un Système d'Information Géographique (SIG) à l'échelle cadastrale - sur la base des données parcellaires PAC fournies par la Communauté de communes.
- Intégration des données recueillies sur les exploitations à enjeux lors des groupes de travail communaux et des rencontres individuelles des chefs d'exploitations, et classification des exploitations repérées par type d'enjeux - à définir avec le Comité technique et le Comité de pilotage.
- Elaboration de *scénarii* prospectifs d'utilisation des parcelles concernées en Comité de pilotage (opportunités de stockage, préemption SAFER, etc.), discussion sur les projets d'évolutions des bâtiments agricoles, conseil aux communes pour mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans leurs documents d'urbanisme (zonage et règlement favorisant l'implantation de bâtiments agricoles bien distincts des résidences des chefs d'exploitation, etc.), propositions de zones agricoles protégées (ZAP) si besoin, etc.
- Assistance à l'installation et à l'intégration des données sur le SIG du gestionnaire.
- Mise en place d'un système de mise à jour des données et des cartes.

Le cadastre numérisé sera mis à disposition par le SMAD des Combrailles (format .shp ou .dxf).

Les bases de données au sein desquelles seront intégrées les informations recueillies dans le cadre de cette mission devront impérativement être établies selon le modèle élaboré par le réseau pour la transmission du foncier des Combrailles en partenariat avec le Parc naturel régional Livradois-Forez. Le travail cartographique devra être réalisé impérativement sur la base de la parcelle cadastrale, en reprenant le contour des parcelles et en conservant l'objet parcelle (n° de parcelle identifiable) et non en se basant sur des ilots regroupant des parcelles.

Les données cartographiques devront être livrées au format shape de façon à être utilisables dans le logiciel Arc View 10. Concernant le système de projection, les données cartographiques devront être livrées dans 2 systèmes de projection : le lambert II étendu et le lambert 93.

2.3 Calendrier prévisionnel

- 1^{ère} réunion du Comité de pilotage : **septembre 2012**
 - ➔ Démarrage de l'opération
- Réunions publiques d'information : **septembre 2012**
- Animation des groupes de travail locaux : **octobre 2012**
- 2^{ème} réunion du Comité de pilotage : **décembre 2012**
 - ➔ Validation de la phase I
- Entretiens individuels : **de mi-janvier à février 2013**
- Saisie des données et cartographie : **avril-mai 2013**
- 3^{ème} Comité de pilotage : **mai 2013**
- Réunions publiques de restitution : **septembre 2012**
 - ➔ Validation de la phase II et de la totalité du diagnostic

Selon les besoins, des réunions supplémentaires du Comité de pilotage pourront être organisées.

2.4 Nature du rendu

A l'issue du diagnostic, le prestataire remettra un diagnostic complet accompagné d'une synthèse à la Communauté de communes en 10 exemplaires papiers (dont 1 reproductible), ainsi que les données sous CD Rom.

Le document final devra comprendre au minimum les éléments suivants : synthèse du diagnostic, fiches de suivi par exploitations à enjeux repérées, cartographie à l'échelle de la Communauté et de chaque commune, fiches par candidats à l'installation identifiés, recueil de l'ensemble des données collectées lors des réunions communales et des entretiens individuels, proposition de plans d'action pour les années à venir.

3. Déroulement de la consultation et disposition générale

3.1 Disposition générale

Le marché est confié dans sa totalité à un seul prestataire pilote.

3.2 Contenu de l'offre

Les offres devront comprendre :

- Une proposition méthodologique de réalisation du diagnostic répondant aux différents points du cahier des charges, notamment en matière d'animation et d'implication des partenaires ;
- Une notice précisant le planning prévisionnel des différentes phases de la démarche ;
- Une notice présentant le chef de projet - principal interlocuteur de la Communauté de communes - et les autres membres de l'équipe en charge de la mission (noms, qualifications, etc.)
- Une liste des références pour des travaux similaires.
- Les conditions de l'offre : montant des honoraires, phase par phase, et conditions de paiement.

3.3 Déroulement de la consultation

- Réception des offres : **20 juin 2012**
- L'audition des candidats par le Comité de pilotage du Diagnostic prospectif du foncier agricole peut être organisée

3.4 Critères de sélection

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères mentionnés ci-dessous:

1. Qualité des réponses aux différents points du cahier des charges : 30 %
2. Capacité d'animation et d'implication des partenaires : 10 %
3. Planning, disponibilité, réactivité : 10 %
4. Interlocuteur unique : 10 %
5. Qualifications, expériences et références du prestataire et de l'équipe constituée : 10 %
6. Coûts de la mission : 30 %

3.5 Nature des prix et modalités de règlement

Les prix sont fermes et non révisables.

20% du montant de la prestation seront versés au prestataire au démarrage de l'étude.

Un acompte de 30% sera ensuite versé suite au 2^{ème} Comité de pilotage, après validation de la phase 1.

Le solde, soit 50% du montant de la prestation, sera versé une fois la phase II et l'ensemble du diagnostic validés par le Comité de Pilotage puis par le Conseil Communautaire.

Renseignements complémentaires

Annabelle MONNERON, Agent de développement de la Communauté de Communes
Pontgibaud Sioule et Volcans au 04 73 88 75 58 ou par courriel : contact@ccpsv.fr

Christian VILLATTE, Directeur-adjoint du SMAD des Combrailles, au 04.73.85.82.02 ou par
courriel : villatte@Combrailles.com

Les offres devront être adressées par courrier ou déposées, au plus tard le **20 juin 2012 à 12h00**, à l'attention de **M. le Président de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, rue du Commerce – 63230 PONTGIBAUD**